

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 21

Procurations : 9

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/6/6

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil vingt-quatre.

Présents

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine

Absents excusés

ACHARD Liliane, BETTI Alain, BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRET Jean, VANDENABEELE Magali

Procurations

Madame ACHARD Liliane donne procuration à Madame BAILLE Juliette
Monsieur BETTI Alain donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Monsieur BOREL Christian
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame SPOZIO Christine
Monsieur NICOLAS Laurent donne procuration à Monsieur EYRAUD Joël
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Madame DURIF Marlène
Monsieur SARRET Jean donne procuration à Monsieur CESTER Francis
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Modification de la demande d'aide financière initialement déposée au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités (DSEC) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre des intempéries du début du mois de décembre 2023 en faveur du Fonds Vert 2024

Il est rappelé à l'assemblée que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GeMAPI) est financée par la levée de la taxe éponyme. Dans le but de disposer d'un budget plus conséquent afin de mener à bien les travaux et études nécessaires à l'exercice de cette compétence sur le territoire, la collectivité sollicite plusieurs subventions portées par différents organismes.

Les fortes intempéries du début du mois de décembre 2023 ont provoqué des dégâts sur plusieurs sites dont la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) est gestionnaire :

- La base de loisirs des 3 lacs (Communes de Rochebrune et Piégut) :
 - o Rupture et érosion des merlons séparant les lacs
 - o Dégâts sur la digue de Piégut séparant la Durance du site des 3 lacs
- La rivière de l'Avance (Commune de Saint-Etienne-le-Laus) :
 - o Érosion des berges à proximité du réseaux d'assainissement
- Le torrent du Saint-Pancrace (Commune de La Bâtie-Neuve) :
 - o Érosion d'un pied de berge au niveau de l'ancienne décharge

Afin de sécuriser ces sites et de les remettre en état, des dossiers de demande d'aide financière ont initialement été déposés en janvier 2024 auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation de Solidarité en faveur des Collectivité (DSEC).

Considérant la possibilité de solliciter du Fonds Vert 2024 pour ces dossiers, la collectivité a déposé une nouvelle demande auprès des services de l'Etat.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement comme détaillé ci-dessous :

Plan de financement – travaux d'urgence			
DÉPENSES		RECETTES	
Intitulés	HT	Intitulés	HT
Remise en état des merlons de la base de loisirs des 3 lacs	60 000,00 €	Fonds Vert (80%)	80 000,00 €
Travaux d'urgence suite à une érosion de berge sur la rivière de l'Avance	20 000,00 €		
Travaux d'urgence suite à une érosion de berge sur le torrent du Saint-Pancrace	20 000,00 €		
		Autofinancement CCSPVA (20%)	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES	100 000,00 €	TOTAL RECETTES	100 000,00 €

La réalisation de ces actions est prévue entre le premier et le second trimestre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le président à déposer les demandes de subvention auprès du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans le cadre du Fonds Vert 2024 ;
- Autorise Monsieur le président à signer toutes les pièces qui seront nécessaires au projet ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 08 juillet 2024

Et de la publication, le 11 juillet 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).